

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Zotique qui se tiendra le **mardi 18 janvier 2022**, à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1250 de la rue Principale à Saint-Zotique, les membres de ce conseil municipal :

- Adopteront le budget pour l'année 2022.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil municipal et une période de questions porteront exclusivement sur le budget pour l'année 2022.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 5^e jour du mois de janvier 2022.



Jean-François Messier,
greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-François Messier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du budget pour l'année 2022 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site Web de la Municipalité en date du 5 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de janvier 2022.



Jean-François Messier,
greffier-trésorier et directeur général